



Bulletin d'ARCH sur COVID-19 : Réponses au questionnaire sur le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (PAAF)

Nous vous remercions pour votre participation au questionnaire d'ARCH sur le PAAF

ARCH est heureux de vous informer que nous avons reçu un grand nombre de réponses à notre questionnaire sur le PAAF. Les réponses provenaient de toute la province, y compris le nord, sud-ouest, l'est et le centre de l'Ontario. ARCH croit que vos réponses nous fournissent suffisamment d'informations pour comprendre certains des problèmes que vous avez rencontrés avec le PAAF. Voici un résumé de ce qu'ARCH a appris de vos réponses au questionnaire sur le PAAF.

La majorité des réponses - près de 50% - provenait de personnes qui ont déposé une demande pour des appareils et accessoires fonctionnels entre le 1^{er} janvier 2020 et le 24 mars 2020. Environ 12% ont déclaré avoir déposé une demande après le 24 mars 2020. Le reste des réponses provenait de personnes dont la demande a été déposée entre juin et décembre 2019.

Plus de 50% des réponses ont déclaré que l'obtention d'un appareil de mobilité était un problème. Obtenir de l'équipement et des fournitures respiratoires était un problème pour près de 25% des répondants. Le reste des réponses a démontré que les appareils auditifs et de communication étaient difficiles à obtenir.

Plus de 50% des répondants ont dit qu'il y avait un problème majeur avec le co-paiement requis pour un appareil fonctionnel. 25% ont déclaré que les co-paiements de toute source disponible leur avaient été refusés.

Il est clair que les préoccupations importantes concernant le PAAF existaient bien avant la pandémie de COVID-19 et avant la fermeture de ses bureaux au 24 mars 2020.

Les résultats montrent également que les problèmes auxquels sont confrontées les personnes ayant un handicap qui ont besoin d'appareils ne sont pas seulement liés au

Les informations fournies dans ce document ne constituent pas des conseils juridiques. Consultez un avocat ou un parajuriste si vous avez besoin de conseils juridiques sur une question spécifique.

Cette information est à jour en date du 28 mai 2020.

(416) 482-8255 (Téléphone) 1-866-482-ARCH (2724) (Sans frais)

(416) 482-1254 (ATS) 1-866-482-ARCT (2728) (Sans frais)

www.archdisabilitylaw.ca

délai dans le traitement d'une demande par le PAAF. Les problèmes financiers liés au co-paiement sont également très préoccupants.

Beaucoup d'entre vous ont raconté l'impact sévère de ne pas obtenir correctement les appareils et accessoires fonctionnels ou d'obtenir des appareils qui ne répondent pas à vos besoins particuliers.

Il est trop tôt pour savoir si le passage aux demandes en ligne pour le PAAF répondra à ces problèmes. ARCH vous contactera pour recueillir des exemples supplémentaires des problèmes que vous rencontrez avec le PAAF. Vos expériences sont un élément essentiel pour toute stratégie développée par ARCH. ARCH développera une stratégie à long terme pour apprendre plus en détail les types de difficultés que vous avez rencontrées avec le PAAF et comment nous pouvons aider à les résoudre. Nous continuerons à vous informer sur ce que nous faisons à propos du PAAF et comment vous pouvez vous impliquer.

Les personnes ayant un handicap qui vivent en Ontario peuvent contacter ARCH pour obtenir de l'information et des conseils juridiques sommaires confidentiels gratuits. Pour connaître le type de conseils juridiques fournis par ARCH et comment prendre un rendez-vous, veuillez utiliser le lien suivant : www.archdisabilitylaw.ca/services

Les informations fournies dans ce document ne constituent pas des conseils juridiques. Consultez un avocat ou un parajuriste si vous avez besoin de conseils juridiques sur une question spécifique.

Cette information est à jour en date du 28 mai 2020.

(416) 482-8255 (Téléphone) 1-866-482-ARCH (2724) (Sans frais)

(416) 482-1254 (ATS) 1-866-482-ARCT (2728) (Sans frais)

www.archdisabilitylaw.ca